

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Laval, le 19 août 2019

Par arrêté préfectoral en date du 14 août 2019, les électrices et électeurs de la commune de Grez-en-Bouère sont convoqués le **dimanche 13 octobre 2019** afin d'élire les nouveaux membres du conseil municipal. Le second tour de scrutin est fixé au dimanche 20 octobre 2019.

En effet, à l'issue de la démission des 4 adjoints et de plusieurs conseillers municipaux, l'effectif du conseil municipal est inférieur à la moitié de son effectif légal. Il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles élections municipales. Dans les communes de 1000 habitants et plus, les élections partielles sont nécessairement intégrales.

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes paritaires comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir (15).

La déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin. Les candidats doivent se présenter sur des listes complètes qui doivent, en outre, comporter distinctement la liste ordonnée des candidats au conseil communautaire (3+1).

Le dépôt des candidatures, aura lieu :

- **du 16 septembre à 9h au 20 septembre à 18h pour le premier tour,**
- **du lundi 14 octobre à 9h au mardi 15 octobre à 18h pour le second tour.**

La réception des candidatures s'effectuera à la sous-préfecture de Château-Gontier, Maison de l'État, 4 rue de la petite lande à Château-Gontier-sur-Mayenne.

Les candidats trouveront les formulaires nécessaires sur : <http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections> à partir du 19 août 2019

Contact presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr  [@Prefet53](https://twitter.com/Prefet53)  [Préfet de la Mayenne](https://www.facebook.com/Prefet53)  [@prefet53](https://www.instagram.com/prefet53)  [prefet53](https://www.snapchat.com/add/prefet53)